

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

Château de Ségure
65240 ARREAU

N° 2017-101

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin, à 19H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Présents votants (50) : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, CHATILLON Frédéric, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votants (4) : FAUGERE Bernard, SERMET André, TOUCOUERE Laurent, IGLESIAS Marie-Christine

Titulaires absents (8) : MOUNIQ Jean, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, CANTONY Christophe, VIDALON Patricia, ROCHER Jacques, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique

Procurations (6) : Mme DESMARAIS Nadine à Mme DELCASSO Maryse
M. CARTAN Olivier à M. DUBERNARD Alain
M. FORGUE Pierre à M. MIR Jean-Henri
Mme ROBIN Isabelle à M. BALAGNA Patrice
M. DESCOUENS Bernard à M. MUR François
M. LACAZE Noël à M. CARRERE Philippe

OBJET Convention
d'objectifs et de moyens
pluriannuelle entre la CC
Aure Luron et l'office de
tourisme de la Vallée du
Luron

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président explique que les communes d'Adervielle-Pouchergues, Germ Luron et Génos sollicitent leur rattachement à l'office de tourisme communal de Loudenvielle afin que ce territoire constitué puisse obtenir le classement en station de tourisme.

Monsieur le Président expose que la CCAL doit délibérer pour approuver ce territoire d'intervention de l'office de tourisme communal de Loudenvielle, et doit concrétiser cet élargissement par le biais d'une convention autorisant la promotion du tourisme entre la CCAL et la commune de Loudenvielle.

Monsieur le Président propose d'en débattre. Monsieur Noël LACAZE en tant que Maire de Loudenvielle ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le territoire d'intervention de l'office de tourisme communal de Loudenvielle

SOUS-PREFECTURE

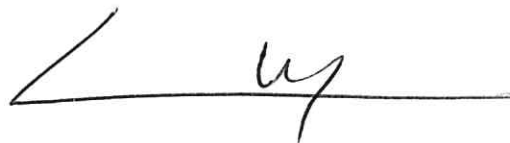
30 JUIN 2017

BAGNERES-de-BIGORRE -65-

- De valider la convention présentée par Monsieur le Président ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

